Bac Général SVT + SES (Sciences de la vie et de la Terre et Sciences économiques et sociales)

SUJET D'EXAMEN (SESSION OFFICIELLE)

Philosophie - Session 2022

Sujet de l'examen national tel que publié pour la session indiquée. Source : sujets nationaux publiés par le ministère chargé de l'examen et les services académiques. Document mis à disposition par FormaV pour la révision.

Toutes les annales et leurs corrigés : https://bac-svt-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2022

PHILOSOPHIE

Durée de l'épreuve : 4 heures - Coefficient : 8

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 2 pages numérotées de 1/2 à 2/2.

Le candidat traitera, au choix, l'un des trois sujets suivants.

Sujet 1 : Le travail est-il une marchandise comme les autres ?

Sujet 2 : Y a-t-il des vérités intemporelles ?

Sujet 3 : Expliquer le texte suivant :

Dépouiller autrui et augmenter ses aises aux dépens des autres, voilà qui est contraire à la nature, bien plus encore que la mort, la pauvreté, la douleur, que tous les accidents qui peuvent arriver à notre corps ou à nos biens extérieurs ; car c'est là supprimer la vie commune et la société des hommes. Si nous sommes disposés à dépouiller et à léser autrui à notre profit, la société du genre humain, qui est par-dessus tout conforme à la nature, doit nécessairement se rompre. Si chaque membre avait le sentiment qu'il peut se bien porter en faisant passer en lui la santé du membre voisin, le corps tout entier s'affaiblirait et périrait nécessairement : de même, si chacun de nous tirait à lui tout ce qui sert aux autres et enlevait à chacun tout ce qu'il peut pour en tirer profit, la société et la communauté des hommes seraient nécessairement ruinées. Que l'on préfère acquérir pour soi plutôt que pour les autres ce qui se rapporte à l'usage de la vie, je l'accorde et la nature n'y répugne pas ; ce qu'elle ne peut souffrir[1], c'est que nous augmentions notre fortune, nos ressources, notre richesse avec les dépouilles des autres[2]. Et ce n'est pas seulement la nature, c'est-à-dire le droit des gens[3], qui a établi qu'il n'est pas permis de nuire à autrui pour satisfaire son intérêt propre ; les législations qui dans chaque cité règlent l'État, en ont décidé de même : les lois en effet visent à garder intacte l'union des citoyens et elles répriment ceux qui la rompent en les punissant de mort, d'exil, de prison ou d'amende.

CICERON, *Traité des devoirs,* Livre III (I° siècle avant J-C)

[1] « souffrir » : supporter

[2] « les dépouilles des autres » : ce qui a été volé aux autres

[3] « le droit des gens » : le droit universel de l'humanité